

AR PREFECTURE

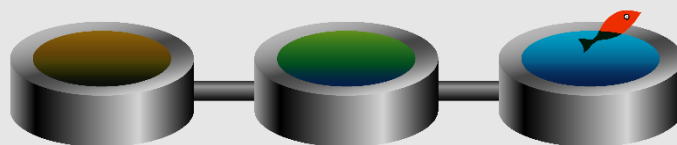
016-200054047-20190923-2019\_09\_23\_02-DE  
Reçu le 30/09/2019

Commune de **CONFOLENS**  
**Rapport annuel**

# Prix & Qualité

*service de l'assainissement collectif*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2018  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE  
**2018**

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC..... 3**
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE ..... 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE..... 3
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS..... 4
  - VOLUMES FACTURES ..... 4
  - CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE ..... 5
  - OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES..... 5
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC ..... 6**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR ..... 6
  - PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ..... 6
  - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION 7
  - RECETTES D'EXPLOITATION ..... 8
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....10**
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....10
  - CONFORMITE DE LA COLLECTE .....12
  - CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION .....12
  - CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION.....12
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....14**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....14
  - ETAT DE LA DETTE.....14
  - AMORTISSEMENTS REALISES .....14
  - PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....15
  - PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....15
- **PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT .....16**
  - PRIX GLOBAL : CONFOLENS.....17

# Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

Commune de CONFOLENS

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2025.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2016	Intégration des ouvrages de Saint Germain de Confolens Application de la réforme « Construire Sans Détruire »

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

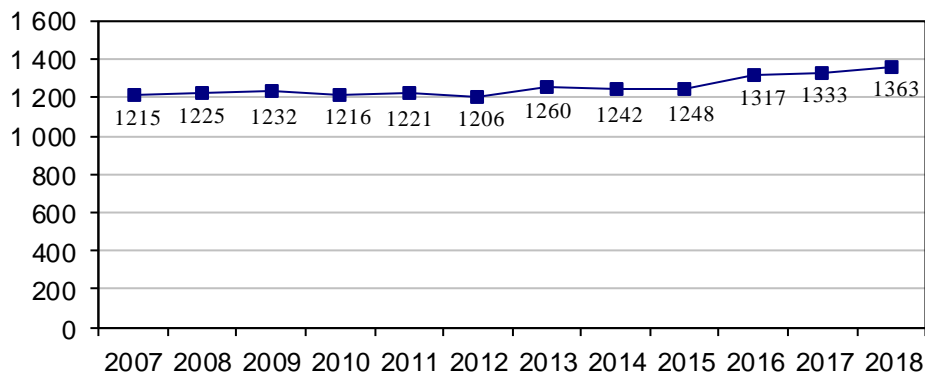
<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	assainissement collectif
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques
<b>Prestations particulières</b>	curage hydrodynamique, traitement des boues

La commune prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil
-----------------------	---

Abonnements	2017	2018	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 333	1 363	+2,25 %

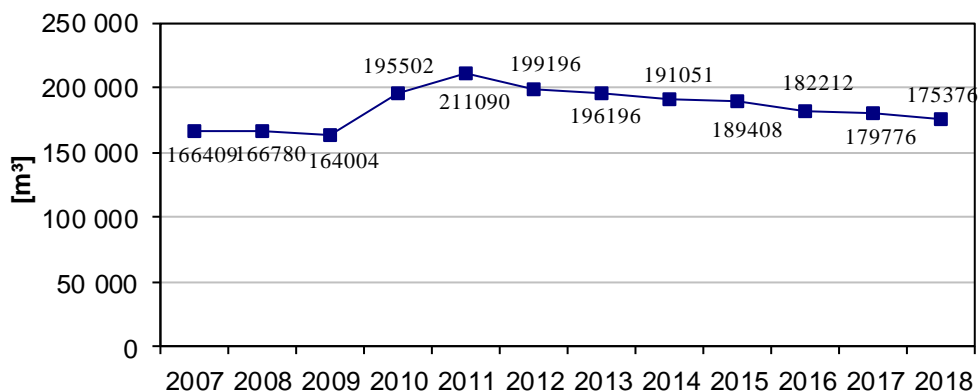
• Evolution du nombre total d'abonnements



■ **VOLUMES FACTURES**

Volumes facturés [m³]	2017	2018	Variation
Total des volumes facturés	179 776	175 376	-2,45 %

• Evolution des volumes facturés aux abonnés



- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2017	2018	Variation
Réseau séparatif	30,704	30,73	+0,08 %
Réseau eaux pluviales	22,412	22,412	0,00 %

## ■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère 4 ouvrages d'épuration.

- *Station d'épuration "GENS DU VOYAGE"*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre enterré

Commune d'implantation : CONFOLENS AVANT 2016

Lieu-dit : Le Bois Pommeau

Capacité nominale : 40 Equivalent habitant

Milieu récepteur du rejet : sol

- *Station d'épuration "LA MARTINIE"*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre à sable

Commune d'implantation : CONFOLENS AVANT 2016

Lieu-dit : La Martinie

Capacité nominale : 50 Equivalent habitant

Milieu récepteur du rejet : Fossé - la Martinie

- *Station d'épuration "LE BOURG"*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : CONFOLENS AVANT 2016

Lieu-dit : Prés de Lessard

Capacité nominale : 12 000 Equivalent habitant

Milieu récepteur du rejet : La Vienne

non conformité de la collecte en raison de déversements excessifs

- *Station d'épuration SAINT GERMAIN DE CONFOLENS*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre à sable

Commune d'implantation : SAINT GERMAIN DE CONFOLENS

Capacité nominale : 200 Equivalent habitant

Milieu récepteur du rejet : La Vienne

# Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

Commune de CONFOLENS

## ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
 Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
25/09/2009	Modification des tarifs à compter du 1er janvier 2010

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2019, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 3,9 % par rapport aux tarifs de base établis au 1<sup>er</sup> juin 2013.  
 Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

## ■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,1800	0,1500

## ■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	56,70	57,62	+1,62 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,7072	0,7190	+1,67 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	12,65	12,65	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,58	0,58	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,18	0,15	-16,67 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

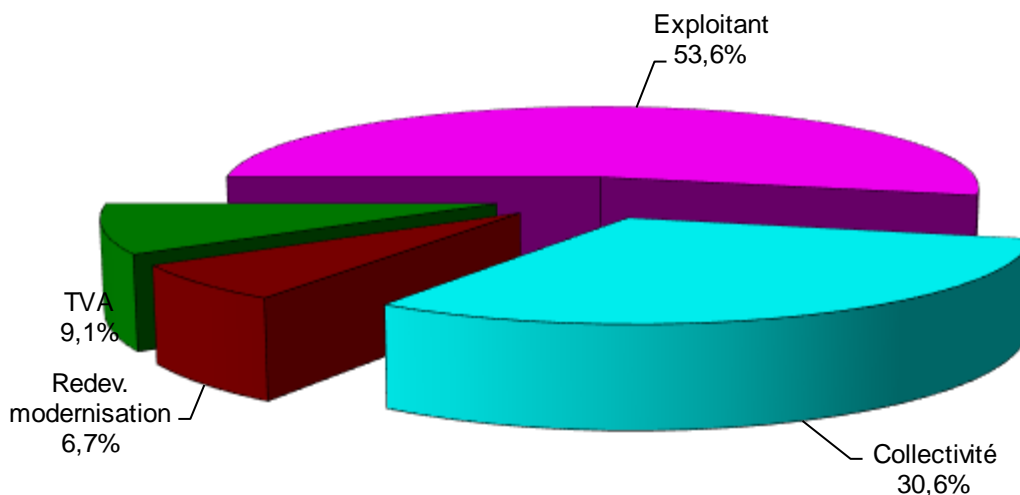
### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	Variation
Exploitant	141,56	143,90	+1,65 %
Collectivité	82,25	82,25	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60	18,00	-16,67 %
TVA	24,54	24,42	-0,49 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>269,95</b>	<b>268,57</b>	<b>-0,51 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+1,05 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,24 €/m<sup>3</sup>  
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 0,0022 €/l

### Répartition au 1er janvier 2019



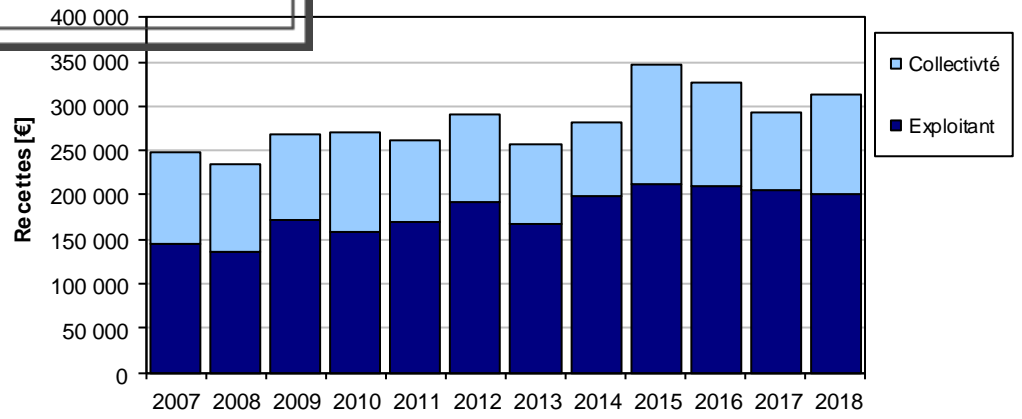
• *Recettes de la collectivité*

	2017	2018	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	90 913,08 €	85 013,41 €	-6,49 %
dont abonnements	18 653,08 €	17 318,13 €	-7,16 %
Redevances eaux usées non domestiques		34 003,08 €	
Recettes pour boues et effluents importés *	48,00 €	117,00 €	+143,75 %
Régularisations (+/-)	- 4 432,97 €	- 7 945,85 €	-79,24 %
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>86 528,11 €</b>	<b>111 187,64 €</b>	<b>+28,50 %</b>
Autres recettes			
Traitement des matières de vidange	1 207,50 €		
<b>Total des recettes</b>	<b>87 735,61 €</b>	<b>111 187,64 €</b>	

• *Recettes de l'exploitant*

	2017	2018	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	167 142,34 €	160 072,21 €	-4,23 %
dont abonnements	79 404,75 €	77 565,57 €	-2,32 %
Redevances eaux usées non domestiques	38 899,08 €	41 448,58 €	+6,55 %
Recettes pour boues et effluents importés *	228,32 €	558,09 €	+144,43 %
Régularisations (+/-)	- 649,79 €	- 497,33 €	+23,46 %
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>205 619,95 €</b>	<b>201 581,55 €</b>	<b>-1,96 %</b>
Autres recettes			
Traitement des matières de vidange	4 923,15 €		
<b>Total des recettes</b>	<b>210 543,10 €</b>	<b>201 581,55 €</b>	





# Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

nombre de points	points obtenus
------------------	----------------

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	11
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>86</b>

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées n'est pas conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les raisons suivantes : déversements excessifs.

## ■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015

- *Station d'épuration "LE BOURG"*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

- *Station d'épuration "LA MARTINIE"*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

- *Station d'épuration "GENS DU VOYAGE"*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

- *Station d'épuration SAINT GERMAIN DE CONFOLENS*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité des équipements d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

## ■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015

- *Station d'épuration "LE BOURG"*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015

- *Station d'épuration "LA MARTINIE"*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015

- *Station d'épuration "GENS DU VOYAGE"*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015

- *Station d'épuration SAINT GERMAIN DE CONFOLENS*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

# Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

Commune de CONFOLENS

## ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Solde maîtrise d'œuvre selon marché	1 399 €
Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement	60 195 €
Travaux de réhabilitation du réseau assainissement	1 996 €
Travaux pour création d'un chemin d'accès	2 028 €
Maîtrise d'œuvre réhabilitation réseaux	1 495 €
CSPS réhabilitation du réseau selon devis	214 €
Missions investigations géotechniques	1 670 €
CSPS réhabilitation du réseau selon devis	214 €
6ème acompte	2 449 €
Solde rue des sources	2 438 €
Travaux de réhabilitation centre-ville	137 711 €
CSPS réhabilitation du réseau	214 €
acompte numéro 5	3 918 €
Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement	50 182 €
CSPS réhabilitation du réseau reprise EN	214 €
Maîtrise d'œuvre réhabilitation du réseau	2 003 €
Curage de la mare pour création d'un chemin	1 390 €
Travaux pour création d'un chemin d'accès	11 601 €
Travaux de reprise d'une portion du réseau	13 798 €
Mise en place d'un dispositif de détection	14 700 €
<b>Total des travaux engagés</b>	<b>309 826 €</b>

## ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	472 546,56 €	446 143,86 €
Remboursements au cours de l'exercice	30 566,00 €	30 683,73 €
dont en intérêts	4 163,00 €	3 979,88 €
dont en capital	26 403,00 €	26 703,85 €

## ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de la dotation aux amortissements	129 742,56 €	121 896,38 €	134 068,45 €	132 472,95 €	132 473,85 €

**PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE  
D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET  
LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU  
SERVICE**

**Objet des travaux**

recherche de substances dangereuses station d'épuration. Mise en place de l'auto surveillance et de la métrologie du réseau.

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE  
TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE  
AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

**Objet des travaux**

programme en cours d'élaboration dans le cadre du schéma d'assainissement

# Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup>.

Commune de CONFOLENS

Rapport annuel

EXERCICE  
**201**



Eau potable	Collectivité : SIAEP NORD EST CHARENTE, affermage du 01/03/2015 avec la société AGUR, Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : CONFOLENS, affermage du 01/01/2014 avec la société SAUR, Tarif de la commune

**Prix global eau potable + assainissement collectif  
pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>**

	1er jan 2018	1er jan 2019	évolution
<b>Part de l'exploitant</b>			
du service d'eau potable	117,42 €	120,07 €	+2,26 %
de l'assainissement collectif	141,56 €	143,90 €	+1,65 %
<b>Part de la collectivité</b>			
pour le service d'eau potable	96,98 €	96,13 €	-0,88 %
pour l'assainissement collectif	82,25 €	82,25 €	0,00 %
<b>Agence de l'eau</b>			
Redevance de pollution domestique	27,60 €	27,60 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60 €	18,00 €	-16,67 %
<b>Autre tiers</b>			
pour le service d'eau potable	6,48 €	5,23 €	-19,29 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	13,67 €	13,70 €	+0,22 %
pour l'assainissement collectif	24,54 €	24,42 €	-0,51 %
<b>Total TTC</b>			
pour le service d'eau potable	<b>262,15 €</b>	<b>262,73 €</b>	+0,22 %
pour l'assainissement collectif	<b>269,95 €</b>	<b>268,57 €</b>	-0,51 %
<b>TOTAL TTC GLOBAL</b>	<b>532,10 €</b>	<b>531,29 €</b>	-0,15 %